

Le rapport qui va secouer l'Eglise française



Pas moins de 3.000 agresseurs auraient été identifiés sur un total de 115.000 prêtres sur une période de septante ans.

© MAXPPP

Pendant plus de deux ans, une commission indépendante a enquêté sur les abus sexuels. Des milliers de victimes ont été recensées. L'Eglise va devoir se remettre en cause.

JOËLLE MESKENS
ENVOYÉE PERMANENTE À PARIS

C'est un rapport qui va faire l'effet d'un tsunami, prédit-on. Tant par l'horreur des faits qu'il s'apprête à révéler que par leur ampleur. Un rapport qui va secouer la France mais aussi le Vatican, où le pape François y aurait déjà été préparé. « On ne doit pas avoir peur de la

vérité », a même déjà confié le cardinal Pietro Parolin, le bras droit du pape au quotidien *La Croix*.

C'est ce mardi matin que la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise présentera le fruit de son travail. Un travail commandé en 2018 par la conférence des évêques de France ainsi que par la conférence des religieux et religieuses, dans la foulée de l'affaire Barbarin qui avait secoué le diocèse de Lyon.

Pendant deux ans et demi, les vingt et un membres de la commission présidée par Jean-Marc Sauvé, ancien vice-président du conseil d'Etat, ont enquêté en toute indépendance sur les abus sexuels dans l'Eglise depuis 1950. Croyants ou non, ils ne sont ni curés ni clercs. Tous ont travaillé à titre bénévole. Juristes, psychologues, ou professionnels de la protection de l'enfance, ils ont lancé des appels à témoins, longuement auditionné des victimes, épluché les archives de l'Eglise et démonté les mécanismes du silence. Ils ont aussi écouté les auteurs d'abus sexuels qui ont accepté de leur parler. Ceux-là n'étaient pas si nombreux : une dizaine seulement...

L'objectif était de comprendre les mécanismes d'emprise, mais aussi les rouages qui ont maintenu le silence, et les failles du droit canonique qui ont

permis aux violeurs de détruire des vies en toute impunité.

Conclusion de la commission : toute l'institution a été déviante. « On s'est retrouvé dans un monde de sadisme », a même confié l'une des membres de la commission au journal *Le Parisien*.

La gravité des faits que les membres de la commission ont découverts, notamment lors de deux cent cinquante entretiens approfondis avec des victimes, les ont même conduits à demander une aide psychologique.

Trois mille agresseurs

Pas moins de 3.000 agresseurs auraient été identifiés sur un total de 115.000 prêtres sur une période de septante ans. Soit 3 % d'abuseurs. Mais combien de victimes ? Le chiffre n'a pas encore été énoncé. Tout juste sait-on que près de neuf dixièmes des victimes étaient mineures à l'époque des faits. Mais alors que le président de la commission avait encore parlé, lors d'un rapport d'étape en mars dernier, de 10.000 personnes recensées, on parle désormais plutôt de 100.000 victimes ! Et encore Jean-Marc Sauvé avance-t-il que le chiffre qui sera donné sera très certainement en deçà de la réalité. Car combien de victimes ne sont pas encore prêtes à parler ou ont enfoui leur secret en eux depuis tant d'années ?

Certaines victimes qui avaient eu le courage de parler à la commission ont même demandé dans un deuxième temps à ce que leur témoignage, pourtant rendu anonyme, ne soit finalement pas versé au rapport écrit de la commission.

La plupart des affaires prescrites

La moitié des abus mis au jour par la commission ont été commis dans les années 1950 à 1970. Et la plupart de l'ensemble des affaires découvertes sont aujourd'hui prescrites. Mais pas toutes. Une vingtaine de saisines ont ainsi été faites au parquet. Pour une quarantaine d'autres dossiers, même si plus rien n'est possible au niveau judiciaire, les évêques des diocèses concernés ont malgré tout été avertis car les abuseurs seraient toujours vivants.

A la manière des enquêtes déjà menées aux Etats-Unis, en Irlande ou en Australie, le travail mené en France ne veut pas se contenter de dresser un constat, aussi fouillé et accablant soit-il. Il veut aussi préconiser des pistes de réformes au sein de l'Eglise. Une quarantaine de recommandations seront ainsi faites. La commission espère que l'Eglise s'en saisira pour mener les réformes nécessaires. Une forme de réparation devrait aussi être envisagée à destination des victimes.

en Belgique L'Eglise catholique se veut plus transparente

FANNY DECLERCK

Un chiffre : 1.181. C'est le nombre de personnes ayant introduit une plainte pour abus sexuels dans l'Eglise auprès des points de contact ecclésiaux et du Centre d'arbitrage. Alors qu'en France la Commission indépendante sur la pédocriminalité dans l'Eglise catholique doit rendre son verdict ce mardi, des mesures de réparation pour les infractions prescrites ont été mises en place en Belgique à la demande de la Commission parlementaire spéciale.

Instituée en 2010 après la démission de Mgr Vangheluwe suite à des accusations de pédophilie, elle a mis au point un système unique au monde, copié depuis par la Suisse. « Nous avons fait œuvre utile pour les victimes pour lesquelles, une fois les faits prescrits, la justice ne peut plus agir », se souvient avec émotion Karine Lalieux (PS), présidente de la commission. « Il fallait

que l'Eglise reconnaisse une responsabilité collective après ce qui s'était passé, ce mécanisme de protection de l'institution et l'omerta totale en son sein. »

Entre 2012 et 2015, le Centre d'arbitrage a permis aux victimes d'obtenir, via une procédure gratuite où l'administration de la preuve leur était favorable, une reconnaissance de leur souffrance par l'Eglise. Sur les 628 dossiers reçus par le Centre, 121 ont été clôturés sans aucun dédommagement financier.

Procédure pionnière

Cette structure non ecclésiale permettait de garantir une sécurité nécessaire à ceux qui ne faisaient plus confiance en l'Eglise. Les données sur les 628 victimes nous apprennent que 71,50 % des dossiers étaient en néerlandais et 71 % des demandeurs avaient 50 ans ou plus. 41 % des victimes avaient entre 12 et 15 ans au moment des faits, 35 % étaient âgés entre 8 et 11 ans et 15 %

n'avaient même pas huit ans.

Dix points de contact au sein des diocèses, où collaborent des professionnels multidisciplinaires, sont aussi accessibles depuis 2012. 553 plaintes y ont été introduites, dont les données dessinent un constat semblable : majoritairement, il s'agit de plaintes en région néerlandophone, par des hommes de plus de 40 ans, pour des faits qui se sont produits il y a plus de 30 - voire 40 ans, le plus souvent dans une école. Les abuseurs - presque tous des hommes - sont pour la plupart décédés.

Reconnaissance, médiation réparatrice et mesure financière ont remplacé la justice pour les faits prescrits. « Face à un problème qui a duré 50 ans, on peut faire beaucoup. Mais ce n'est jamais suffisant », reconnaît Manu Keirse, président de Dignity, la fondation représentant l'Eglise lors des procédures d'arbitrages et des indemnisa-

tions. Les points de contact doivent également inciter à porter plainte pour des faits non prescrits.

« Les victimes ont besoin de temps »

Des protocoles, codes de conduite, journées de mémoire et formations ont été mis en place par la Commission Interdiocésaine pour la protection des enfants et des jeunes. Depuis 2021, seuls deux points de contact mobiles accueilleront les victimes. « Moins de personnes s'y présentent ces dernières années, explique Tommy Scholtès, porte-parole des évêques de Belgique. Mais on ne peut jamais dire qu'on a fait le tour du problème. Les victimes ont besoin de temps, l'actualité peut aussi remonter à la surface des choses difficiles. » Rappelons que toute victime ou témoin peut également s'adresser à la justice, qui lancera une procédure pour des faits non prescrits.

« Il faut apporter des réponses très vite »

François Devaux est l'une des victimes du père Preynat. Co-fondateur de l'association La Parole Libérée, il a été parmi les premières victimes entendues par la commission Sauvé.



Peu avant la publication du rapport, quel est votre sentiment ?

L'Eglise n'a avancé que parce qu'elle a été tancée par les victimes qui ont libéré la parole. C'est le même cas partout, dans le monde entier. On fait un travail de vérité ! Il nous fallait de la science pour comprendre le problème, sa dimension systémique : cela ne se limite pas aux abus sexuels sur mineurs, mais aux abus spirituels, sur personnes majeures, de pouvoir. Le travail de la commission est exceptionnel. Il permet de comprendre l'origine systémique qui provient directement de l'organisation de l'Eglise.

Quelle est la prochaine étape ? C'est abyssal ! Il faut qu'elle revoie sa théologie. On ne peut pas condamner les homosexuels et déplacer les pédophiles, ce n'est pas possible ! On ne peut pas condamner la masturbation et laisser un pédophile au contact d'enfants. Il faut qu'elle revoie son droit qui n'a rien de fondamentaux élémentaires de la justice, ses positions sur la sexualité, sur la femme quand on voit tous les crimes que l'Eglise a commis et dissimulés. Et évidemment sa gouvernance ! Il faut un Concile Vatican III, l'Eglise doit se réinventer. Et le moteur de tout cela, c'est le Vatican et le pape François. C'est un échec et il faut y apporter des réponses très, très vite. Quelle est la prochaine étape ?

Il va falloir débloquer des milliards pour indemniser les victimes dans un temps record. C'est un travail colossal ! L'Eglise va devoir créer cette manne financière avant que les victimes ne disparaissent. Il faut commencer à réparer dès maintenant. On a attendu pendant trop longtemps. On assiste à un naufrage d'un engagement spirituel. C'est une trahison, ils ont tout trahi.

F.D.Q.